

AD 2.LFJE		
AD LFJE 01	AD LFJE 02	AD LFJE 03

02 LA MOTTE CHALANCON LFJE

01 01 25

AD à caractéristiques spéciales. Les pilotes d'avions et de planeurs à dispositifs d'envol incorporés devront répondre à l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire de la qualification montagne.
- Avoir été reconnus aptes à utiliser l'AD (sol non enneigé) par un instructeur habilité à dispenser l'instruction en vue de l'obtention de la qualification montagne après un test en vol qui sera consigné sur le carnet de vol. Le maintien de cette aptitude est subordonné à l'utilisation de l'aéroport dans les six mois comme commandant de bord, à défaut elle devra être confirmée par un nouveau test dans les mêmes conditions.

L'AD est utilisable sans restriction par les HEL et ULM.

Éviter le survol de l'agglomération de LA MOTTE-CHALANCON.

A/D interdit aux aéronefs non munis de la fréquence A/A montagne 130.00 MHz.

Transmission obligatoire des messages de position sur la fréquence auto information.

Prudence recommandée par vent Nord ou Sud (fortes turbulences).

Partie haute de la piste caillouteuse.

Déneigement non assuré.

Inutilisable hors piste et aires de stationnement.

Ne pas stationner devant le hangar.

Présence possible de vautours aux alentours de l'aéroport (élévation à proximité).

Cause nuisances, les entraînements sont limités au strict minimum.

UTILISATION

Arrivées :

ARR du Nord : travers Est de CHALANCON (NW).

ARR du Sud : lac de CORNILLON SUR OULE (S)

puis suivre les tracés figurés sur la carte.

Reconnaissance verticale de la plate-forme obligatoire.

Le circuit d'aérodrome s'effectue à 3300 ft AMSL.

Atterrissage :

RWY 03 obligatoire.

Ne poursuivre l'approche que si aucun ACFT n'est aligné sur la piste.

Décollage :

RWY 21 obligatoire.

Aucun aéronef ne s'alignera et décollera si un autre aéronef s'est annoncé en finale.

Dégager dès que possible par la droite après décollage.

Stationnement interdit en position alignement de décollage.

Départs :

Suivre les tracés figurés sur la carte.

DEP vers le Nord : par le travers Est de CHALANCON (NW).

DEP vers le Sud : par le Nord de CORNILLON SUR OULE (S).

AD with special characteristics. Airplane and motor-glider pilots must comply with one of the following conditions :

- To be mountain licensed pilot.

- To have been acknowledged, after a test in flight which will be inscribed in the log book, able to use the AD (ground without snow) by a pilot instructor entitled to instruct in view to obtain the mountain license. This qualification will be maintained if the pilot uses the AD as captain in the next six months. If not, a new test will have to be done in the same conditions.

AD usable without restriction by HEL and ULM.

Avoid overflying LA MOTTE-CHALANCON agglomeration.

AD prohibited for ACFT without mountain A/A frequency 130.00 MHz.

Compulsory transmission of position messages on A/A frequency.

Caution required when northern or southern wind (strong turbulences).

High part of the RWY pebbled.

Snow removing not provided.

Unusable outside of RWY and TWY.

No parking before the shelter.

Possible presence of vultures near the high altitude airport (breeding in the vicinity).

Due to noise disturbance, training flights are limited to the strict minimum.

UTILIZATION

Arrivals :

ARR by North : abeam East of CHALANCON (NW).

ARR by South : CORNILLON SUR OULE lake (S)

then follow the circuits drawn on the chart.

Overhead reconnaissance of the AD compulsory.

AD circuit altitude : 3 300 ft AMSL.

LDG :

RWY 03 compulsory.

Follow the approach only if no ACFT is lined up on the RWY.

TKOF :

RWY 21 compulsory.

No ACFT will line up or TKOF if an other is on final.

Clear the RWY axis by the right after TKOF as soon as possible. Holding lining up position prohibited.

Departures :

Follow the circuits drawn on the chart.

DEP by North : abeam East of CHALANCON (NW).

DEP by South : north of CORNILLON SUR OULE (S).

Informations diverses / Miscellaneous

- 1 - **Situation** : 2 km NE de LA MOTTE CHALANCON (26 - DRÔME).
- 2 - **ATS** : NIL.
- 3 - **VFR de nuit** : NIL.
- 4 - **Gestionnaire** : SOTACAM 26470 LA MOTTE-CHALANCON ☎ 04 75 27 22 67.
- 5 - **District Aéronautique** : RHÔNE-ALPES.
- 6 - **BDP/BIA** : BRIA de rattachement : LYON (voir GEN).
- 7 - **RSFTA** : NIL.
- 8 - **MET** : VFR : voir GEN VAC
IFR : voir GEN IAC
STATION : NIL.
- 9 - **Douanes** : NIL.
- 10 - **AVT** : NIL.
- 11 - **SSIS** : extincteurs portatifs.
- 12 - **Hangars pour aéronefs de passage** : NIL.
- 13 - **Réparations** : NIL.
- 14 - **ACB** : de LA MOTTE-CHALANCON ☎ 04 75 21 40 72.